

VEA SAGER LE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATHEI 17. — N° 13.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana maa 26 maiti 1868.

PRIS DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
En France, pour un an, 10 fr.
En France, pour six mois, 6 fr.
En France, pour trois mois, 3 fr.
En France, pour un trimestre, 1 fr. 50.
En France, pour un mois, 50 c.
En France, pour un jour, 10 c.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DE LA PRESSE,
Imprimerie du Gouvernement.

PRIS DES ANNONCES (seu comptant).
Les annonces de 10 lignes ou au-dessous, 25 fr.
Les annonces de 20 lignes ou au-dessous, 50 fr.
Les annonces de 30 lignes ou au-dessous, 75 fr.
Les annonces de 40 lignes ou au-dessous, 100 fr.
Les annonces de 50 lignes ou au-dessous, 125 fr.
Les annonces de 60 lignes ou au-dessous, 150 fr.
Les annonces de 70 lignes ou au-dessous, 175 fr.
Les annonces de 80 lignes ou au-dessous, 200 fr.
Les annonces de 90 lignes ou au-dessous, 225 fr.
Les annonces de 100 lignes ou au-dessous, 250 fr.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision portant que M. Truseau, nommé notaire à Papeete, est chargé de la rédaction de l'état civil, continuera à exercer ses fonctions d'agréé. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Situation de l'Empire. Agriculture. Commerce. Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Décretons :

M. P. Truseau, agréé près les tribunaux du Protectorat, nommé notaire à Papeete en remplacement de M. P. Landes, démissionnaire, et appelé également à exercer, pendant la durée du congé de convalescence accordé au titulaire, les fonctions de suppléant de juge de paix et d'officier de l'état civil, continuera à remplir aussi les fonctions d'agréé comme par le passé.

Papeete, le 21 mars 1868.
C^{te} DE LA BONCERRE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Contributions directes.

En exécution de l'article 38 de l'arrêté du 12 décembre 1861, la matrice du rôle des contributions personnelle, mobilière et des patentes sera dressée pour deux ans, à partir du 1^{er} janvier 1868, au bureau des affaires indigènes, où les intéressés pourront en prendre communication.

Service de l'enregistrement et du Domaine.

CURATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Le public est prévenu qu'en exécution d'une ordonnance de M. le juge impérial en date à Papeete du 20 mars 1868, il sera procédé, le jeudi 27 avril prochain, au village de Faan et au domaine de son sieur Swain, agréé en ce district le 14 du dit mois de mars, à la vente aux enchères publiques, au comptant et sans frais, des effets et objets mobiliers composant sa succession.

La vente aura lieu à 9 heures du matin, et en cas d'empêchement elle serait remise au lendemain 27 avril à la même heure.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

(2^e section.)

Les Océanistes étrangers aux Iles du Protectorat sont invités à se présenter à la 2^e section du bureau indigène pour y prendre des certificats de résidence, ou déclarer contre de nouvelles celles qui leur seraient portées.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION DE L'EMPIRE.

(Extrait.)

AGRICULTURE.

Solo.—Vair le Messager de 26 mars.

La vigne occupe le premier rang parmi les sources de notre richesse agricole. Il est donc important de généraliser les meilleurs procédés et les méthodes qui, en donnant moins de prise à la maladie, élèvent le rendement, abaissent les prix de vente et accroissent les bénéfices. En 1867, comme précédemment, le docteur Guyot a poursuivi les tournées viticoles qu'il a commencées il y a quelques années, et bientôt il aura terminé le parcours de toutes les contrées intéressées et l'enseignement pratique de la viticulture dans les 74 départements vignobles de la France. Les résultats de cette mission, consignés dans des rapports spéciaux publiés régulièrement, vont se trouver rassemblés dans un seul ouvrage, monument complet de l'enseignement viticole, qui ne manquera pas d'être apprécié de tous les viticulteurs en France et même à l'étranger.

L'industrie séricicole, dont les souffrances ont persisté cette année,

a continué à être l'objet de la sollicitude du Gouvernement. La Commission instituée près du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics dès 1863, s'est réunie plusieurs fois en 1867. Les efforts de la grande pratique sur les grands du Japon et pourvus compromettent les résultats de la campagne séricicole et découragent nos sériciculteurs, elle prit des mesures afin de permettre, autant que possible, d'assurer la provenance des cartons japonais. Un timbre devait être apposé sur les cartons présentés au conseil de France à Yeddo, avec le millésime de l'année. Cette formalité, qui provoque quelques réclamations, une enquête eut lieu, après laquelle le maintien de cette formalité fut décidé, mais en déclarant que son seul but était de constater la présentation des cartons chargés de graines au consulat de France, mais non leur origine ni leur qualité. Une autre enquête fut faite pour les résultats assez satisfaisants, sous certains rapports, des éducations entreprises avec les graines du Taïcon.

En 1867, une mission a été confiée à M. Pasteur, membre de l'Institut et de la Commission séricicole, à l'effet de poursuivre les études spéciales qu'il avait entreprises les années précédentes sur la maladie des vers à soie, sur ses causes, sur ses causes. Ces études ont été douées de remarquables résultats, consignés par l'honorable avant dans d'intéressants rapports, qui ont été publiés.

De ses expériences et de ses observations il résulte, d'après les termes du rapport adressé par lui au Ministère, que la maladie peut venir en partie de la présence de corpuscules dans le corps des vers ; que cette maladie est contagieuse, et que, par un procédé de sériciculture et de grainage parfaitement pratique, on peut prévenir sûrement le malade des corpuscules, qui n'est cependant pas la seule à empêcher.

Les travaux de M. Pasteur ont eu pour conséquence de démontrer la nécessité de faire emploi du microscope dans la pratique, pour constater l'état de santé des vers. Le Gouvernement, afin d'être à l'usage des populations séricicoles, a fait l'achat de quelques microscopes, qu'il a distribués entre les départements intéressés, pour être mis à la disposition des commissions locales. Plusieurs sériciculteurs ont même profité de la présence de M. Pasteur à Aïa pour lui demander des conseils sur la manière de se guider dans leurs observations microscopiques.

D'autre part, désireux d'apporter à la crise séricicole le remède le plus prompt et à l'industrie les encouragements les plus efficaces, la Commission, informée que les petites éducations avaient donné les meilleurs résultats, a provoqué l'ouverture d'une souscription à l'effet d'encourager les cents de grainage qui se feraient sur une petite échelle. Le Ministère a été inscrit en tête de cette souscription pour une somme de 26,000 francs.

Ces fonds ont été répartis par les soins de la Commission de sériciculture non-seulement entre les départements séricicoles proprement dits, mais aussi entre ceux dont la configuration géographique, la nature du sol ou le climat paraissent devoir être favorables à des essais d'éducation. La somme allouée à chaque département est distribuée en primes de 200 francs chacune, accordées aux éducateurs qui s'engagent à mettre au grainage dix grammes de graines au plus et cinq au moins. La graine choisie par l'éducateur est soumise à l'approbation de la personne ou de la commission de surveillance déléguée par l'administration agricole la plus voisine, ou par le sous-préfet de l'arrondissement. Un fois la qualité de la graine reconnue, la moitié de l'allocation, soit 100 francs, est comptée à l'éducateur ; l'autre moitié n'est délivrée qu'après que le rendement en cocons de la graine est supérieur à la moyenne.

Enfin, pour compléter ces mesures, un de nos orientalistes a été chargé de la rédaction d'un traité d'éducation du ver à soie de date récente, publié en langue japonaise.

Une des sources de production les plus précieuses pour notre agriculture et notre industrie était menacée. La betterave était ravagée par une maladie assez grave pour compromettre les récoltes. Par suite, l'existence de nos grands établissements sucriers et de la distillerie agricole. M. Blanchard, de l'Institut, a été chargé d'aller l'étudier sur place, notamment dans l'arrondissement de Valenciennes, afin de rechercher la cause du mal et les remèdes qu'il était possible d'y appliquer.

L'attention du Gouvernement a été appelée sur une institution qui rend des services réels à l'agriculture allemande. Ce sont les stations agricoles, dispersées dans tous les Etats d'Allemagne et qui datent d'une quinzaine d'années. Cette création a même été importée en Suède et en Hollande. Ce sont des établissements soutenus par des associations, qui ont pour but de faire des recherches et des expériences sur la production animale et végétale, de propager par l'enseignement les connaissances acquises expérimentalement dans le laboratoire et les champs d'essai, de faire connaître rigoureusement les travaux de la station, de faire des recherches chimiques et physiologiques sur des sujets déterminés à l'avance, enfin, de faire, à un taux fixé, des analyses d'engrais, de sols, d'amendements, d'eaux, etc., demandées par les intéressés. Il semble utile de provoquer l'étude d'une institution semblable en France, et une mission a été confiée dans ce but.

En 1866, l'une des catastrophes que la France ne voit heureusement se reproduire qu'à de longs intervalles, l'inondation, est venue ravager trente et un de nos départements.

Une souscription ouverte par les soins du Gouvernement a produit une somme de 5,893,950 fr. 42 c.

La Commission centrale, à laquelle le décret du 1^{er} octobre 1866

à portée de main de répartir le montant des fonds recueillis, n'a rien de plus que d'accélérer la distribution des secours aux victimes du beccol.

Le Gouvernement a déjà fait connaître les bases adoptées pour cette opération; elles se résument ainsi :

1. Répartition des départements admis au partage des secours ;

2. Répartition des pertes en catégories, suivant l'état de fortune auquel l'inondation avait réduit ses victimes ;

3. Répartition des proportions du secours pour chaque nature de pertes.

36 départements sur 31 ont été considérés comme atteints exceptionnellement, et ont formé, à ce titre, la liste des départements secourus.

Les inondés ont été classés en quatre catégories, et les deux premières, comprenant les perdants réduits à une extrême détresse et ceux restés dans une position médiocre, ont été seuls admis au partage des souscriptions; alors que les deux dernières, c'est-à-dire les perdants restés dans l'aisance et ceux pour lesquels les dommages sont insignifiants, sont à raison de leur fortune, soit par suite de la modicité de la perte, ont été exclues de toute participation à la distribution. En outre, les perdants de la seconde catégorie ont reçu moitié de l'indemnité allouée à ceux de la première.

Enfin les pertes en capital ont donné droit à une indemnité calculée sur les nettes dixièmes du dommage; celles affectant le mobilier, à un secours calculé sur les huit dixièmes, et celles qui portaient sur les récoltes, à une indemnité établie sur la moitié.

D'après ces bases, le secours qui a été possible de distribuer a été réparti dans la proportion de 15 p. 0/0 du chiffre des pertes, toutes réductions opérées, et à moitié pour les trois natures de dommages et pour les deux catégories de perdants une indemnité égale, en moyenne, aux 24.75 p. 0/0 des dommages éprouvés, soit à peu près les quart des pertes. Ce qui accroit la valeur de cette indemnité, presque double de celle accordée en 1836, est le fait qu'elle avec laquelle elle a été mise à la disposition des intéressés. Dès le 11 décembre 1866, une première répartition, égale aux 33 p. 0/0 du chiffre net des pertes, a été faite par les soins de la Commission, et le 12 février suivant une seconde allocation égale aux 10 p. 0/0 du chiffre net des dommages a été distribuée.

Quatre mois ont donc suffi pour effectuer cette opération, et ce délai se justifie par la nécessité d'attendre l'encaissement des souscriptions, dont une partie venait des pays étrangers.

Les quelques fonds recueillis depuis le mois de février ont servi à compléter les répartitions en profit d'intérêts omis dans les premiers états de constatation, ou dont l'étendue des dommages n'avait été qu'imparfaitement relevée.

La situation des subsistances, que les renseignements fournis dans l'exposé du mois de février dernier présentaient déjà comme moins favorable que les années précédentes, s'est encore aggravée depuis, et se traduit d'une manière si alarmante qu'il ne faut pas avoir été malade en 1867 qu'elle ne l'ait été en 1868.

A une certaine époque de l'année, l'aspect satisfaisant des récoltes est un grand fait agricole des pays qui ne se sont pas débarrassés de la peste. Les récoltes pour les divers régions de la France; tandis que dans l'Est et dans toute la zone méridionale la récolte a été généralement mauvaise, elle laisse moins à désirer dans les régions du Centre, du Nord-Ouest et du Nord-Est, et dans celles de l'Ouest et du Nord elle a donné des résultats meilleurs. Toutefois, les renseignements recueillis par l'Administration n'ont pas jusqu'ici un caractère précis et définitif. En effet, il reste encore beaucoup de blé à battre, et ce qui est connu à ce sujet donne des craintes en ce qui concerne le rendement. D'un autre côté, cependant, la qualité du blé est supérieure à celle de l'année dernière. Toutes ces causes réunies rendent les évaluations fort difficiles encore.

Les cours des grains avaient baissé dans les mois de février, mars, avril, mai et juin, tant qu'on avait pu espérer que la récolte de 1867 donnerait de bons résultats. Mais, dans le courant de juillet, sous l'influence des intempéries qui sont venues compromettre cette récolte, les prix ont éprouvé de brusques variations. Jusqu'à la fin de 21 francs l'hectolitre, en juin ils se sont relevés progressivement jusqu'à atteindre, en septembre et octobre derniers, des cours de 28, 29 et 30 francs. C'est une augmentation de 5 à 6 francs sur les prix correspondants de l'année dernière, et, comparativement aux cours des premiers mois de 1866, c'est une différence de 12 à 15 francs par hectolitre.

Deux récoltes médiocres ont suffi pour amener ce résultat, qui est assurément de nature à rassurer complètement les intérêts agricoles alarmés, il y a peu de temps encore, de la diminution passagère qu'une sarolougue de production avait amenée dans le cours d'un été cruel. Aujourd'hui est sur les marchés des consommateurs qui doivent se reporter les préoccupations, et les gouvernements à la confiance qu'avec le régime de liberté sous lequel est actuellement placé notre commerce des grains avec l'étranger, ces intérêts ne résisteront pas moins à de trop brusques ébranlements. Si les crises alimentaires, qui dépendent d'événements naturels étrangers à nous, nous malade, ne peuvent pas être complètement conjurées, elles paraissent du moins devoir être traversées maintenant sans danger.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois qu'aujourd'hui en France les approvisionnements provenant des récoltes étrangères doivent être d'une grande partie éprouvés, qui il est pas possible de compter, comme il y a un an, sur des restes assez importants, et qui il faudra recourir dans une assez large mesure à l'importation étrangère pour combler les vides que laissera l'insuffisance de notre récolte. Il sera donc de toute nécessité que les prix, maintenant qu'un prix assez élevé pour attirer d'importants arrivages du dehors. Déjà, dans la semaine survenue dans les cours de nos marchés intérieurs, le mouvement d'importation des grains étrangers a pris une ampleur rare, en juillet, nous importions 160,000 quintaux de froment en grains et 75,000 quintaux de farine; en août, 380,000 quintaux de grains et 97,600 de farine; en septembre, 541,000 quintaux de grains et 111,000 quintaux de farine; enfin, en octobre, l'importation s'est élevée à plus de 1,050,000 quintaux de froment en grains et en farine. C'est au total, pour un seul mois, l'équivalent de plus de 1,400,000 hectolitres, et si l'importation continue dans une semblable proportion, pendant les autres mois, jusqu'à la récolte de l'année prochaine elle atteindrait un chiffre de 14 ou 15 millions d'hectolitres, plus que suffisant pour parer à toutes les éventualités.

Les pays étrangers, dans lesquels le commerce français se pourvoit déjà depuis l'ouverture de la campagne, et auxquels il pourra s'adresser encore par la suite, sont principalement la Hongrie, la Russie et les Etats-Unis. En Hongrie, la récolte a été exceptionnellement belle; et l'on pourra tirer de cette contrée des quantités de grains fort importantes; seulement les moyens de transport ne sont pas toujours suffisants et leur prix est élevé. Bien que la Russie méditerranéenne et la Pologne paraissent avoir été assez mal partagées sous le rapport de la production des céréales, il n'est pas douteux qu'on pourra tirer des ports de la mer Noire et de la mer Baltique des quantités encore assez considérables, car ces pays essentiellement producteurs doivent encore avoir à leur disposition des approvisionnements d'une certaine importance provenant des récoltes antérieures.

Les Etats-Unis ont eu une très-bonne récolte, surtout dans les Etats de l'Ouest, où de vastes étendues de terre supportent bien cultivées en grains peuvent alimenter un commerce très-actif d'exportation. Seulement les distances considérables à parcourir pour faire arriver les céréales aux ports d'embarquement ne permettent guère de compter sur ces ressources avant une époque encore assez éloignée.

Nous nous trouvons, en effet, terminés vers la fin de 1866, il s'agissait de faire ressortir les résultats consignés dans les volumineux documents qu'ils avaient perdus. La Commission supérieure, réunie pour décider comment il serait procédé à ce travail, s'est divisée, pour l'examen de toutes les dépositions écrites et orales recueillies dans les enquêtes locales, en sections chargées de recueillir d'une part de cette tâche, et qui, après y avoir consacré un certain nombre de séances, ont arrêté la liste des vœux exprimés dans l'Enquête qu'il leur paraissait pouvoir donner utilement matière à une discussion devant la Commission supérieure. La Commission a tenu plusieurs séances de nombreuses séances, dans lesquelles, pour conformer aux prescriptions du décret du 28 mars 1866, elle a entendu divers personnes qui, à raison de leurs connaissances spéciales et de leur compétence toute particulière sur des questions pouvant intéresser l'agriculture, lui avaient paru devoir être utilement appelées à déposer devant elle. Enfin, la Commission supérieure, après avoir arrêté l'importance de l'ouvrage qu'elle a jugé indispensable de faire publier, s'est adjointe jusqu'à l'époque où ce travail d'impression serait suffisamment avancé et où le Commissaire général eût pu lui présenter les documents des divers départements.

L'impression des documents a été poussée avec toute l'activité possible, et plusieurs volumes ont déjà paru; on n'a été arrêté dans cet immense travail que par l'insuffisance des moyens matériels, si considérables cependant, dont l'imprimerie impériale peut disposer. Quant au Rapport du Commissaire général, il s'imprime en ce moment du ministère à pouvoir être distribué à tous les membres de la Commission supérieure, à l'époque très-prochaine où elle va être appelée à reprendre ses séances pour la discussion des importantes et nombreuses questions soulevées dans l'Enquête.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* : Une lettre de Saint-Thomas, en date du 4 novembre, écrite par un de nos compatriotes, M. A. Mallet, de la maison G. Ferrin, A. Mallet et Co, de Saint-Thomas, donne sur l'ouragan qui a ravagé cette île les détails suivants, qui seront jus avec intérêt :

Un événement épouvantable s'est accompli ici. Notre pauvre colonie a été ravagée par un terrible ouragan. En moins de quatre heures, c'est-à-dire de onze heures et demie du matin à trois heures et demie de l'après-midi, un cyclone a fait périr plus de 600 à 700 personnes, tant noyées que tuées par les débris des maisons qui volaient au loin, ou écrasées dans les maisons elles-mêmes. Plus de deux tiers de la ville sont détruits, et 74 navires, goélettes, bricks, trois-mâts et steamers, sont coulés ou à la côte. Le steamer de Liverpool venait d'arriver à deux heures du matin, avec un plein chargement de marchandises; on en évaluait à cent millions de pertes; il a coulé en compagnie d'un trois-mâts de plus de 2,500 tonnes de jauge.

Le steamer anglais qui devait aller en Europe et qui était allé à Peter's Island, tout près d'Arcton, pour y prendre le steamer américain, à cause des quelques cas de fièvre jaune que nous avons en route, a sombré avec 160 personnes à son bord, dont 25 seulement se sont, dit-on, sauvés.

Un autre vapeur de la même compagnie s'est également perdu à Tortola; mais, grâce à Dieu, tout le monde a été sauvé. Les débris sont innombrables, et les pertes, tant sur la rade que sur la terre, ne pourront être évaluées de longtemps.

Les maisons qui sont restées debout sont en grande partie sans toiture et ont été incendiées. Voici comment le cyclone a procédé : A onze heures et demie du matin, le 29 octobre, le baromètre, qui était au-dessus du variométrique, tomba à l'est-nord-est, passa tout d'un coup au nord-ouest et commença à souffler en tourmente, accompagné de tourbillons et de pluie torrentielle.

Pendant ce premier coup de vent, qui dura jusqu'à une heure, plusieurs goélettes et navires furent brisés à la fois dans la partie est de la rade; mais il n'y avait pas encore de bien grands dommages causés, et nous en serions été quittes pour la peur, si le coup de temps s'était arrêté là.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, et le baromètre qui, de onze heures et demie à deux heures, s'était maintenu à plus ou moins, tomba précipitamment, comme si la cuvette eût été causée, à trois lignes au-dessous de tempête; il y eut une accalmie d'une demi-heure, et, à une heure et demie, le vent, passant à l'est-sud-est, recommença à souffler avec une violence incroyable jusqu'à trois heures et demie.

